ANNEXE

# Le travail d’élu.e

Ce document vous permet d’imprimer facilement les différents éléments dont vous aurez besoin pour organiser l’activité, à savoir :

* Exemples de résolutions

# Exemple de résolutions

Ces résolutions ont été rédigées par des jeunes lycéens rassemblés lors de la 40ème Session nationale du PEJ-France au lycée Saint-Gaudens et issus des Lycées suivants : Lycée Wittmer, Charroles (Bourgogne-Franche-Comté) ; Maison d’éducation de la Légion d’honneur, Saint-Denis (Ile-de-France) ; Lycée de la Venise Verte, Niort (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes) ; Lycée Saint Louis du Gonzague, Perpignan (Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées) ; Lycée Notre-Dame de la Providence, Thionville (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine) ; Lycée La Fourragère, Marseille (Provence-Alpes-Côte-d’Azur) ; Lycée Jeanne d’Arc, Clermont-Ferrand (Rhône-Alpes-Auvergne) ; Lycée Léonard de Vinci, Tremblay-en-France (Ile-de-France) ; Lycée Sainte-Agnès, Angers (Pays-de-la-Loire) ; Lycée Haute-Bruche, Schirmeck (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine).

**Résolution n°1**

**Commission du développement Régional**

**Alors que de plus en plus de régions de l’Union Européenne, à l’image de l’Ecosse ou de la Catalogne, font part de leurs revendications indépendantistes, comment l’Union Européenne et les Etats membres peuvent-ils prendre en compte les revendications autonomistes régionales sans remettre en cause son unité ?**

**Le Parlement Européen des Jeunes,**

A. Affirmant avec regret que certains conflits internes aux Etats-Membres découlent du manque de considération envers les revendications autonomistes de leurs régions,

B. Reconnaissant une représentation insuffisante de certaines régions au sein des parlements nationaux,

C. Etant profondément alarmé par le développement du désir d’indépendance au travers des disparités des ressources, notamment économiques, au sein des Etats-Membres,

D. Alarmé par les inégalités provoquées par la mauvaise répartition des richesses entre régions,

E. Regrettant vivement que les différentes identités sociales et culturelles des régions ne soient pas mises en valeur dans les Etats-Membres ;

1. Incite les Etats-Membres à procéder à un assouplissement constitutionnel en permettant aux régions indépendantistes d’établir les lois et directives qu’elles désirent ;

2. Demande aux Etats-Membres que la supervision des impôts se fasse d’abord par les régions ;

3. Appelle les Etats-Membres à valoriser leurs différences culturelles en mettant en place des enseignements facultatifs de leurs différentes langues régionales ;

**Résolution n°2**

**Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures**

**Alors que l’Europe fait face à un afflux sans précédent de réfugiés, la répartition de ces personnes se fait de manière inégale entre les Etats- Membres mais également entre les régions et au sein de celles-ci, représentant parfois de véritables défis en terme de capacité d’accueil pour certains territoires. Comment l’Union européenne et les Etats-Membres peuvent-ils s’assurer que les collectivités locales soient soutenues dans cet accueil ?**

**Le Parlement Européen des Jeunes,**

A. Profondément troublé par l’adoption de mesures différentes par chacun des Etats-Membres de l’Union européenne (UE) face à la crise humanitaire des demandeurs d’asile ;

B. Alarmé par le manque d’infrastructures pour faire face à l’ampleur de la crise humanitaire ;

C. Ayant étudié la répartition inégale des centres d’accueil entre les pays mais aussi entre les régions ;

D. Concerné par la surpopulation de certains centres d’accueil de demandeurs d’asile ;

E. Regrettant vivement l’isolement des réfugiés dans la société ;

 F. Remarquant avec regret que certains Etats-Membres ne respectent pas les droits des réfugiés ;

1. Fait appel aux 27 Etats-Membres de l’UE afin qu’ils établissent une politique commune en matière d’accueil des réfugiés ;

2. Incite à construire un nombre de centres d’accueil de demandeurs d’asiles adaptés au nombre de réfugiés ;

3. Demande que chaque Etat Membre répartisse les réfugiés ayant obtenu le droit d’asile sur son territoire de manière équitable entre ses collectivités locales, en accord avec celles-ci et selon des critères objectifs, tels que :

a. Le produit intérieur brut,

b. Le taux de chômage,

c. Le nombre d’habitants,

d. La superficie de la collectivité locale ;

**Résolution n°3**

**Commission de l’environnement (ENVI)**

**Au regard des engagements de l'Union sur la réduction des émissions de gaz à effets de serre ainsi que la volonté de plus en plus affichée par les consommateurs européens d'encourager l’économie locale, comment l'Union européenne peut-elle favoriser les circuits courts de commercialisation des produits ?**

**Le Parlement Européen des Jeunes,**

A. Réalisant la nécessité de réduire la pollution liée aux transports et à la production de masse à travers le développement des circuits courts,

B. Désirant développer la visibilité à la fois de la provenance, mais aussi du parcours du produit, dans un souci de transparence,

C. Affirmant que la promotion de l’activité des producteurs locaux est essentielle au développement des circuits courts,

D. Observant que le prix relativement plus élevé des produits provenant de circuits courts restreint le public visé,

E. Ayant considéré les difficultés de la distribution et de l’accessibilité des produits vendus en circuit court,

F. Pensant que le comportement du consommateur est souvent en opposition avec l’idée des circuits courts, malgré une volonté de plus en plus affichée d´encourager l´économie locale,

G. Remarquant avec regret la présence de nombreuses inégalités au sein de l´Union européenne (UE) et du manque de coordination entre les régions d´un même pays, concernant le développement de circuits courts,

 H. Tout à fait conscient que les « petits producteurs » sont dépendants des grands distributeurs dominant les marchés ;

1. Insiste sur la mise en place d’un label mettant en avant la transparence et la traçabilité des produits, ainsi que la provenance locale des produits ;

2. Demande à l’UE de subventionner des campagnes publicitaires attirant l'attention sur les producteurs et les produits des circuits courts ;

3. Appelle les Etats-Membres à réduire l’imposition sur les produits issus de circuits courts, permettant une diminution de leur coût.

**Résolution n°4**

**Commission de la Culture et de l'Éducation (1)**

**Comment l’Union européenne peut-elle favoriser la connaissance et la reconnaissance des cultures des régions Ultra périphériques et des pays et territoires d’outre-mer au sein du continent européen ?**

**Le Parlement Européen des Jeunes,**

A. Conscient que les Régions ultra-périphériques (RUP) et les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) ne s’identifient pas complètement à l’Union européenne (UE), ou même à leur métropole,

B. Constatant un manque de partage culturel entre les collectivités d’outre-mer et l’UE,

C. Préoccupé par le manque d’intérêt global de la population pour les différentes cultures des RUP et PTOM,

D. Alarmé par le manque de tolérance et les nombreux stéréotypes présents sur le continent européen envers les RUP et les PTOM,

E. Regrettant des difficultés d'accès et d'échanges entre les collectivités d’outre-mer et le continent, conséquentes au prix et à la longueur du voyage,

F. Déplorant l'influence néfaste du tourisme européen sur les collectivités locales, forçant un recul des cultures traditionnelles,

G. Observant que l'histoire et les cultures des RUP et les PTOM ne sont pas assez introduites dans les éducations dispensées par les pays membres de l'UE ;

1. Demande aux associations concernées d'organiser un salon de l'outre-mer regroupant des représentants des différentes îles et des cultures qui y sont rattachées ;

2. Appelle la Direction générale de l'éducation et de la culture à mettre en place une exposition visant à promouvoir les cultures d'outre-mer présentée tour à tour dans les plus grandes villes de l'Union européenne ;

3. Insiste pour que la Commission européenne finance partiellement les oeuvres cinématographiques réalisées sur les territoires d'Outre-mer.